



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté Égalité Fraternité

Département du Var  
Arrondissement de Draguignan

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU MERCREDI 2 MARS 2016**

**Membres :**

- en exercice	41
- présents	29
- représentés	12
- excusés	0
- votants	41

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Etienne LANSADE

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/03/02-08**

**OBJET : Modification de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études relatives aux habitats marins**

L'an deux mille seize, le deux mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 24 février 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Patrice AMADO
Jean-Pierre TUVERI	Farid BENALIKHOUDJA	Charles PIERRUGUES
Philippe LEONELLI	Éric MASSON	Thierry GOBINO
Marc Etienne LANSADE	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Anne-Marie WANIART	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Bernard JOBERT	Renée FALCO	Pierre-Yves TIERCE
Jean-Jacques COURCHET	René LE VIAVANT	Michèle DALLIES
Raymond CAZAUBON	Robert PESCE	Michel FACCIN
Florence LANLIARD	Anne KISS	Sylvie SIRI
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	

**Membres représentés :**

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO  
Roland BRUNO donne procuration à Vincent MORISSE  
Jean PLENAT donne procuration à Florence LANLIARD  
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI  
Audrey TROIN donne procuration à Éric MASSON  
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE  
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT  
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT  
Frédéric BRANSIEC donne procuration à Céline GARNIER  
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à Hélène BERNARDI  
Nathalie DANTAS donne procuration à Patrice AMADO  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-20160000023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016  
Publication : 09/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Délibération n° 2016/03/02-08

**OBJET : Modification de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études relatives aux habitats marins**

**Le rapporteur expose :**

**Le service observatoire marin souhaite réaliser des études relatives aux habitats marins pour ce qui concerne l'herbier de posidonie, mais aussi des habitats meubles et du benthos associé (ensemble des organismes aquatiques vivant à proximité du fond des mers).**

**Pour cela, il a constitué un groupement de commandes avec la ville de Sainte-Maxime. Une convention constitutive d'un groupement de commandes a donc été approuvée par le Conseil communautaire du 12 novembre 2015.**

**Au vu des précisions quant au rôle du coordinateur et celui des membres du groupement (en l'occurrence la mairie de Sainte-Maxime), notamment en termes de notification du marché et d'émission des bons de commande, il est nécessaire de modifier la convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 8 du Code des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-05 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2015/11/12-13 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études relatives aux habitats marins ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études relatives aux habitats marins.

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 février 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-2016000023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Publication : 09/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

### Article 2 :

**DE RAPPORTER** la délibération n° 2015/11/12-13 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études relatives aux habitats marins.

### Article 3 :

**D'APPROUVER** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études relatives aux habitats marins, ci-annexée.

### Article 4 :

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :** à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-20160000023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Publication : 09/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-20160000023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Publication : 09/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation